

CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2011

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Agnès MOUSSÉ, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lionel TAMAIN, Alain COQUET, Ingrid MEUNIER, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Agnès MOUSSÉ

Intervention de Guy CROS

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2011

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 qui présente un résultat excédentaire d'investissement de 6 005.24 € et un résultat excédentaire de fonctionnement de 104 257.51 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 qui présente un résultat déficitaire d'investissement de 42 888.76 € et un résultat excédentaire de fonctionnement de 10 257.64 €.

BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 442 774.51 €
- Section d'investissement : 214 000.00 €

BUDGET PRIMITIF 2011 – ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 18 995.08 €
- Section d'investissement : 85 683.84 €

Accueil périscolaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2011 concernant l'accueil périscolaire à l'école de Champoly établi pour un montant de 11 150 € et sollicite l'aide de Caisse d'Allocations Familiales de Roanne.

Approbation du vote pour la vente de la section de communes à « Rhue »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le résultat du vote du dimanche 10 avril 2011 concernant la vente à M. et Mme DELACRE domiciliés à CHAMPOLY "Rhue", souhaitant acquérir la parcelle de terrain cadastrée n° 27, section A appartenant au village de "Rhue" d'une contenance de 2 810 m².

- Electeurs inscrits : 15
- Votants : 14
- Exprimés : 14

Résultat : OUI : 14

NON : 00

NUL : 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le résultat du vote et donne son accord pour la régularisation de l'acte de vente de la section de commune ci-dessus énoncée à M. et Mme DELACRE domiciliés à CHAMPOLY "Rhue"

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le CUI de Rachel DUIVON n'est pas renouvelé par Pôle Emploi ; un Contrat à Durée Déterminée sera signé jusqu'au 31 décembre 2011

Séance levée à 23 h 30

Le Maire
Daniel PEROTTI